

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue à huis clos le 7 décembre 2020 à 20h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Christina Béland, conseillère  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
Mme Claudette Caron, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoît Gauthier, directeur général et Mme Odette Villemure, secrétaire-trésorière adjointe par intérim.

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2020-10-238
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Lettre de Recyc-Québec invitant la Municipalité à participer au diagnostic des contrats municipaux de service de collecte sélective.
  - 4.2 Lettre du Centre d'information et de référence annonçant l'arrivée du service 211 sur notre territoire
  - 4.3 Lettre de Gestion Canapé Inc. relative à un projet de développement domiciliaire dans le prolongement de la rue Boulanger
  - 4.4 Lettre de Les services de Gribouillis demandant l'appui de la Municipalité pour l'implantation d'un Centre de petite enfance à Saint-Élie-de-Caxton
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Appui au projet de garderie de « Les services de garde Gribouillis » à Saint-Élie-de-Caxton
  - 7.2 Contrat de service pour l'implantation d'un service d'alertes municipales
  - 7.3 Contrat de service pour gestion du site Internet municipal pour l'année 2021
  - 7.4 Nomination de Mme Claudette Caron à titre de mairesse suppléante
- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

## **9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

- 9.1 Adhésion au réseau Les arts et la ville pour l'année 2021
- 9.2 Embauche d'un technicien en loisirs, culture et tourisme

## **10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**

- 10.1 Demande d'aide financière du Comité d'entraide Guignolée
- 10.2 Demande au programme des couches jetables – Arianne Mauriello-Renaud et Renaud Drolet
- 10.3 Demande au programme des couches jetables – Raphaëlle Vincent-Dionne et Julien Granger

## **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

- 11.1 Demande de dérogation mineure concernant le lot 3 983 561 visant à rendre réputée conforme la superficie des lots et l'implantation d'un bâtiment accessoire sur un lot vacant
- 11.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot 3 983 143 visant à rendre réputée conforme la superficie des bâtiments accessoires projetés
- 11.3 Demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne et d'un usage conditionnel de type « Service touristique – Brocante » pour la propriété sise au 2361, avenue Principale
- 11.4 Demande de modification au règlement de zonage pour l'ajout de l'usage « Vente de pièces et accessoires automobiles » et « Traitement antirouille d'automobile » pour la zone 102-CR

## **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

- 12.1 \_\_\_\_\_
- 12.2 \_\_\_\_\_
- 12.3 \_\_\_\_\_
- 12.4 \_\_\_\_\_

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

Le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton siège en séance ordinaire à huis clos ce 7 décembre 2020. La séance est enregistrée et a débuté à 20h00.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Francine Buisson, siège no. 4  
Claudette Caron, siège no. 5  
Lucie Hamelin, siège no. 2  
Christina Béland, siège no. 1  
Benoît Gauthier, directeur général  
Odette Villemure secrétaire-trésorière adjointe par intérim  
Robert Gauthier, maire

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2020-12-273**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes :

À l'item 4.4 le titre devrait se lire comme suit : Lettre de Les services de **garde** Gribouillis demandant l'appui de la Municipalité pour l'implantation d'un Centre de petite enfance à Saint-Élie-de-Caxton :

Aux items 10.2 et 10.3 modifier le titre pour : Demande au programme de couches réutilisables et non jetables

Adoptée

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-12-274**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2020 sans aucune modification.

Adoptée

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-12-275**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 23 novembre 2020 sans aucune modification.

Adoptée

#### **3.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2020-10-238**

##### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RÉSOLUTION 2020-10-238**

**ATTENDU** que, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le « secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction »;

**ATTENDU** que lors de la séance du 5 octobre 2020, une erreur de frappe a été faite lors de la rédaction de la résolution 2020-10-238 laquelle modifie le montant d'un contrat pour l'achat de têtes de puisards;

**ATTENDU** que le procès-verbal a été adopté sans que cette erreur eu été signalée et qu'il a été publié sur le site Internet de la municipalité;

**ATTENDU** que le montant total du prix d'achat aurait dû être 1 543.66\$ au lieu de 1 443.66\$ tel qu'il apparaît dans la résolution;

**ATTENDU** que la correction de cette erreur de frappe doit être faite selon la disposition de l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, le libellé corrigé de la résolution est le suivant : « Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de deux têtes de puisards à JU Houle Distribution au prix unitaire de 771.83\$ pour un montant total de 1 543.66\$, taxes incluses ».

#### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Lettre de Recyc-Québec invitant la Municipalité à participer au diagnostic des contrats municipaux de service de collecte sélective.
- 4.2 Lettre du Centre d'information et de référence annonçant l'arrivée du service 211 sur notre territoire
- 4.3 Lettre de Gestion Canapé Inc. relative à un projet de développement domiciliaire dans le prolongement de la rue Boulanger
- 4.4 Lettre de Les services de garde Gribouillis demandant l'appui de la Municipalité pour l'implantation d'un Centre de petite enfance à Saint-Élie-de-Caxton

#### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

##### **Francine Buisson**

##### **1. Statistiques :**

###### **Site Web pour novembre 2020 :**

1. Site municipal : 5 340 visites et 20 135 pages consultées.
2. Site culture et tourisme : 1 162 visites et 3 077 pages consultées

**Infolettre mensuelle** : Au début novembre, nous comptons 458 abonnements électronique pour l'infolettre municipale, soit un ajout de 3 comparativement à octobre dernier.

2. **Concours Maisons illuminées** : Le conseil municipal a bonifié l'offre des prix à gagner : 3 prix de 50 \$ attribués au hasard des inscriptions reçues lors de la séance publique du conseil municipal du 11 janvier 2021. Les boîtes pour déposer les coupons de participation sont déposées auprès des 2 épiciers locaux et au secrétariat de la Maison du citoyen. Les coupons seront acceptés jusqu'au 6 janvier 2021.

- 3. UTA session hiver 2021 :** Depuis le 16 novembre dernier, vous êtes en mesure de planifier votre saison hivernale en vous inscrivant aux cours de l'UTA (Université du troisième âge) de l'UQTR. La programmation est disponible depuis cette date et les inscriptions sont également ouvertes. Vous pouvez consulter la programmation et vous inscrire sur le site internet de l'UTA au [www.uqtr.ca/uta](http://www.uqtr.ca/uta) ou en communiquant par téléphone au (819) 376-5011 poste 2109. La situation de la pandémie ne permet pas la tenue de cours sur les sites hors campus.  
Il n'y aura aucune offre de cours, activité physique ou culturelle, au Centre communautaire pour la session hiver 2021.
- 4. Guignolée 2020 :**  
Dans ce contexte de pandémie, le comité de La Guignolée doit travailler différemment cette année pour recueillir vos dons. Voici la procédure pour faire un don pour la guignolée 2020 : Vous pouvez émettre et remettre un chèque libellé au nom de la Fabrique Saint-Élie et précisez que ce don est destiné à la « Guignolée ». Le comité remercie du fond du cœur tous les généreux donateurs. Les dons recueillis sont destinés à nos familles locales dans le besoin. Cette année, à Noël et à Pâques les familles recevront des bons d'achats à échanger auprès de nos épiciers locaux. À la rentrée scolaire 2021, il y aura de l'aide pour l'achat de fournitures. En cours d'année, lors de circonstances exceptionnelles, le comité peut accorder une aide ponctuelle. Pour votre généreuse implication, un grand **MERCI** à l'équipe de bénévoles du comité d'Entraide, sous la supervision de madame Julie Plante.
- 5. Boîte à outils pour les aînés**  
La semaine dernière vous avez reçu par la poste un dépliant, produit en partenariat, par la Corporation de développement, la Politique familles-aînés et la MRC de Maskinongé. Je vous invite à consulter et à conserver cet outil de référence destiné aux aînés.  
Il contient les coordonnées de quelques organismes œuvrant auprès des aînés de notre MRC, dans les domaines des services de maintien à domicile, les services d'aide alimentaire, les lignes d'écoute, les services de mobilité et déplacements et d'autres services disponibles. Vous trouverez aussi cette information à l'adresse Web suivante [www.boiteoutilsmaskinonge.com](http://www.boiteoutilsmaskinonge.com).
- 6. Noël de nos aînés**  
Le dimanche 6 décembre, nos aînés de la résidence La Caxton recevaient le Père Noël. Les cadeaux offerts par la Municipalité et les cartes de souhaits personnalisées préparées par la Maison des Jeunes ont été remis aux résidents. La direction de la résidence nous confirme l'importance de ce geste posé annuellement pour ces personnes.

### **Benoît Gauthier, président d'élection**

Rappel concernant la tenue du scrutin de l'élection partielle pour les sièges numéros 3 et 6 qui aura lieu le 13 décembre prochain de 10h00 à 20h00 au Centre Communautaire.

### **Robert Gauthier, maire**

#### **Félicitations**

Le Conseil municipal a entériné une motion pour féliciter madame Geneviève Rajotte Sauriol, une de nos citoyennes qui a été choisie pour être l'une des 100 leaders retenus pour la campagne « La force de l'impact » de [Femmessor](http://www.femmessor.com). Cette campagne mettra de l'avant des entrepreneures d'exception qui contribuent à la création d'un monde meilleur, dont l'entreprise contribue à atteindre les objectifs de développement durable de l'Organisation des nations unies. Mme Rajotte Sauriol est cofondatrice de [l'agence Bleu forêt communication](http://www.bleuforetcommunication.com) et consultante en communication responsable. Elle a été retenue parmi 392 candidatures, par un jury présidé par la femme d'affaires Danièle Henkel.

## Dossiers de l'eau potable

Après plusieurs années d'attente, les citoyens du Domaine-Ouellet ont enfin de l'eau potable à un niveau de pression normal. Suite à la construction de la station de pompage et à la désinfection du réseau d'aqueduc, les analyses de l'eau confirment que celle-ci est propre à la consommation. Tel qu'entendu avec le propriétaire du réseau, feu monsieur Léopold Ouellet, la Municipalité se portera acquéreur du réseau auprès de la succession, ce qui le rendra admissible à des programmes de subventions pour sa mise aux normes environnementales définitive au cours des prochaines années.

En ce qui concerne, le réseau d'aqueduc du Domaine-des-Bouleaux-Blancs, la Municipalité est en discussion avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une mise à jour de l'évaluation des coûts de raccordement et de remplacement de celui-ci. Des pourparlers sont aussi en cours avec la Municipalité de Charette pour inclure également des résidents du secteur de la Montagne ronde dans la demande éventuelle de subventions au gouvernement pour la réalisation de ce projet.

## Nominations au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

En vertu du Règlement concernant la formation et le fonctionnement d'un comité consultatif d'urbanisme (règlement 2002-009), les membres sont nommés pour des termes de deux ans (article 3.2.1). La Municipalité fera un appel de candidatures en début d'année prochaine pour combler les postes des membres actuels dont le mandat est échu.

Ceux-ci pourront, s'ils le désirent, soumettre à nouveau leur candidature au [CCU](#).

## Jugement de la Cour supérieure

Dans un jugement rendu le 14 octobre dernier, sous la Présidence de l'Honorable Raymond W. Pronovost, le tribunal a rejeté l'appel de l'appelant, monsieur Raouf Gargouri à l'encontre de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. Rappelons que ces démarches judiciaires font suite à des constats d'infraction émis par la Municipalité à monsieur Gargouri en raison du non-respect du Règlement régissant le déroulement des séances du Conseil municipal le 5 juin 2017. Les frais d'avocats encourus par la Municipalité pour se faire représenter à la Cour supérieure totalisent 12 379. \$

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

12759	ARCHAMBAULT-LALIBERTE THIERRY	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12760	ARMOIRES GUY BENOIT	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	1 917.21 \$
12761	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 294.87 \$
12762	BELANGER SAUVE , AVOCATS	SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	1 823.50 \$
12763	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS	37 503.84 \$
12764	BETONNIERE MOBILE BOISVERT INC	VOIRIE/MATERIAUX	504.32 \$
12765	CANAC	VOIRIE/MATERIAUX	35.64 \$
12766	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	ADHÉSION COMBEQ	436.91 \$
12767	DESHAIES PIERRE	SITE WEB	4 024.13 \$
12768	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	40.50 \$
12769	EBA	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	1 149.75 \$
12770	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	VOIRIE-MATERIAUX, LOCATION MACHINERIE, NIVELEUSE	8 677.75 \$
12771	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	243.18 \$
12772	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	1 199.20 \$

12773	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	75.00 \$
12774	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	114.98 \$
12775	GELINAS KEVEN	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12776	GENERATRICE DRUMMOND	ENTRETIEN GENERATRICE, PIÈCES ET ACCESSOIRES SAMSON/MARCHAND	1 166.14 \$
12777	GROUPE CLR	TÉLÉPAGES POMPIERS, TRAVAUX PUBLICS, SYSTÈME DE COMMUNICATION	286.64 \$
12778	GUILBERT URBANISME	CONSULTATION URBANISME	2 270.76 \$
12779	HAMEL ROBERT	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12780	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ARTICLES DE NETTOYAGE	326.97 \$
12781	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	20.37 \$
12782	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLE DE NETTOYAGE	0.57 \$
12783	LAVALLEE MARC	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12784	LONGPRE NORMAND	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12785	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL, PIÈCES ET ENTRETIEN AQUEDUC DOMAINE OUELLET, VOIRIE/MATIRIAUX	266.40 \$
12786	MAURICE HOULE & FILS LTEE	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	38.98 \$
12787	MARCEL GUIMOND ET FILS INC.	GESTION DES BOUES	1 724.63 \$
12788	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES	47 945.00 \$
12789	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	84.66 \$
12790	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	235.80 \$
12791	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN LOGICIEL PERMIS ET CARTE	283.12 \$
12792	POMPES À EAU LAUNIER & FILS INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES AQUEDUC DOMAINE OUELLET	122.68 \$
12793	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	963.90 \$
12794	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES, VILLAGE FLEUR, CAMP DE JOUR	267.91 \$
12795	LES SAPINS DU NORD INC.	FEERIE DE NOEL	172.47 \$
12796	PRODUCTION UKA INC.	ACTIVITES CAMP DE JOUR	545.73 \$
12797	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
12798	RÉJEAN ET MARIO GÉLINAS S.E.N.C	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	282.83 \$
12799	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	436.16 \$
12800	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 326.60 \$
12801	SONIC ENERGIES INC.	DIESEL GENERATRICE, HUILE À CHAUFFAGE GARAGE, ESSENCE ET HUILE DIESEL	1 065.60 \$

12802	STELEM, AQUEDUC PRODUITS	PIÈCES ET ENTRETIEN AQUEDUC DOMAINE OUELLET	2 012.06 \$
12803	MARCHÉ CROISETIÈRE TRADITION	ALIMENTS	331.99 \$
12804	JULIE TREPANIER, CPA	COMPTABILITÉ ET VERIFICATION	2 325.08 \$
12805	UNITE REGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT	ACTIVITES CAMP DE JOUR	17.00 \$
12806	VAL-MAURICIE ELECTRIQUE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE	189.68 \$
35	VISA DESJARDINS	FRAIS D'ÉLECTION	118.10 \$
36	VISA DESJARDINS	FRAIS POSTAUX	1 057.77 \$
37	VISA DESJARDINS	ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	109.68 \$
38	VISA DESJARDINS	ENTRETIEN INFORMATIQUE	29.82 \$
39	VISA DESJARDINS	FOURNITURES DE BUREAU	14.43 \$
40	VISA DESJARDINS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE	498.89 \$
42	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	146.14 \$
43	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	984.81 \$
44	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, AQUEDUC DOMAINE- OUELLET, BIBLIOTHEQUE, INTERNET	1 000.56 \$
45	L'UNION VIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 105.03 \$
46	VISA DESJARDINS	ARTICLES DE NETTOYAGE	299.74 \$
47	VISA DESJARDINS	IMMATRICULATION CAMION TRAVAUX PUBLICS	139.00 \$
48	VISA DESJARDINS	ARTICLES DE NETTOYAGE	59.95 \$
49	VISA DESJARDINS	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	64.38 \$
50	VISA DESJARDINS	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	481.04 \$
<b>TOTAL</b>			<b>139 066.19 \$</b>

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION 2020-12-276**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer et déjà payés au montant de 139 066.19 \$, et les salaires nets du mois d'octobre 2020 au montant de 47 947.50 \$, totalisant la somme de 187 013.69 \$.

Adoptée



## **CERTIFICAT DE CRÉDIT :**

Je, soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

---

Odette Villemure, sec.-trésorière adjointe par intérim

### **7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**

#### **7.1 APPUI AU PROJET DE GARDERIE DE « LES SERVICES DE GARDE GRIBOILLIS » À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

##### **ENGAGEMENT ENVERS LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN CPE / ENFANTS-NATURE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON PAR LES SERVICES DE GARDE GRIBOILLIS**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a donné son appui aux démarches entreprises par un regroupement de familles de Saint-Élie-de-Caxton visant l'implantation d'un Centre de la petite enfance (CPE) sur son territoire pour répondre aux besoins réels et pressants des parents (résolution 2019-06-144);

**ATTENDU** que l'implantation d'un CPE à Saint-Élie-de-Caxton aura pour effet de retenir et d'attirer des jeunes familles qui contribuent à la revitalisation de notre municipalité;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu une pétition de plus de 250 signatures, laquelle a été déposée le 30 septembre 2019;

**ATTENDU** que l'approche pédagogique basée sur le concept enfant-nature aurait un caractère innovateur et en symbiose avec notre milieu (projet du Parc nature et culture);

**ATTENDU** que Les services de garde Gribouillis, dont le siège social est situé à Louiseville, ont manifesté leur volonté d'opérer un CPE dans le bâtiment que la Municipalité ferait construire et qui serait loué par Les services de garde Gribouillis par un bail d'une durée minimale de dix (10) ans renouvelable;

#### **RÉSOLUTION 2020-12-277**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à fournir un terrain et une bâtisse, en tant que propriétaire de ceux-ci, qui répondent aux besoins et exigences pour la réalisation du projet d'un CPE, de type enfant nature, à Saint-Élie-de-Caxton, aux conditions suivantes :

- 1) L'obtention par Les services de garde Gribouillis des places demandées au Ministère de la Famille pour le projet de CPE à Saint-Élie-de-Caxton et l'engagement d'y maintenir ces places à Saint-Élie-de-Caxton dans les locaux fournis par la Municipalité pour la durée du bail.
- 2) L'engagement de Les services de garde Gribouillis à devenir locataire de la bâtisse et du terrain requis pour la réalisation du projet aux termes d'un bail ayant une durée d'au moins dix (10) ans, renouvelable, et un loyer suffisant pour payer les remboursements du financement et les frais de fonctionnement de l'immeuble (assurances, électricité, chauffage, etc.). Les améliorations locatives, ainsi que les meubles et les équipements requis au fonctionnement du CPE étant aux frais du locataire.

- 3) L'engagement de Les services de garde Gribouillis à gérer les opérations du CPE Enfant nature à Saint-Élie-de-Caxton.
- 4) La municipalité financera ses responsabilités dans le projet par un règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, duquel seront soustraites toutes les sommes reçues sous la forme de subventions ou commandites en lien direct avec le projet.

Adoptée

## **7.2 CONTRAT DE SERVICE POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE D'ALERTE MUNICIPALES**

### **CONTRAT DE SERVICE POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE D'ALERTE MUNICIPALES**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur la sécurité civile (ch. S-2.3), les municipalités locales ont l'obligation d'adopter des procédures d'alerte et de mobilisation en cas de sinistres majeurs et imminents;

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à la mise à jour de son plan de sécurité civile (résolution 2019-11-249);

**ATTENDU** que le plan de sécurité civile municipal prévoit différentes mesures d'alerte et de mobilisation;

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé au concepteur du site Internet de la Municipalité de lui fournir proposition de services pour l'implantation d'un service d'alertes municipales compatible avec la plateforme Genôme utilise pour son site Internet, ainsi qu'une échelle tarifaire pour son utilisation.

### **RÉSOLUTION 2020-12-278**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat pour l'implantation d'un système d'alertes municipales à ADN Communication au montant de 1 495\$ plus taxes et des frais d'hébergement et de mise à jour de 39,95\$ par mois, ainsi que d'une grille tarifaire selon le volume et le moyen de communication employé (appels téléphoniques, SMS, courriels).

Adoptée

## **7.3 CONTRAT DE SERVICE POUR GESTION DU SITE INTERNET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

### **CONTRAT DE SERVICE POUR GESTION DU SITE INTERNET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU** que le site Internet de la Municipalité doit être mis à jour de manière continue pour tenir informés les citoyens et les autres usagers de notre site;

**ATTENDU** que depuis plusieurs années, le service de gestion de notre site Internet est assuré par monsieur Pierre Deshaies;

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu de monsieur Pierre Deshaies une proposition de services qui répond à ses besoins.

## **RÉSOLUTION 2020-12-279**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de gestion du site Internet municipal pour l'année 2021 à monsieur Pierre Deshaies  
au montant de 7 000\$ plus taxes.

Adoptée

### **7.4 NOMINATION DE MME CLAUDETTE CARON À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE**

#### **NOMINATION DE MADAME CLAUDETTE CARON À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**ATTENDU** que le mandat de madame Francine Buisson à titre de mairesse suppléante est arrivé à échéance;

**ATTENDU** que le conseil doit nommer une conseillère pour agir à titre de mairesse suppléante.

## **RÉSOLUTION 2020-12-280**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal nomme madame Claudette Caron à titre de mairesse suppléante à partir de maintenant jusqu'à la fin du mandat du présent au mois de novembre 2021.

Adoptée

### **8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

### **9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

#### **9.1 ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE POUR L'ANNÉE 2021**

#### **ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU** qu'en 2019, la Municipalité s'est dotée d'une politique culturelle;

**ATTENDU** que le réseau Les Arts et la Ville outille les communautés du Québec afin qu'elles utilisent pleinement le potentiel de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie et de renforcer le tissu social;

**ATTENDU** que le réseau Les Arts et la Ville rassemble des milliers d'élus, de fonctionnaires municipaux, d'artistes et de travailleurs culturels œuvrant à la création de communautés vibrantes depuis 1987;

**ATTENDU** que la Municipalité est en plein développement culturel et met sur pied plusieurs nouveaux projets;

## **RÉSOLUTION 2020-12-281**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité renouvelle son adhésion pour l'année 2021 au réseau Les Arts et la Ville au coût de 170\$ plus taxes.

Adoptée

## **9.2 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à l'affichage du poste de technicien / technicienne aux Loisirs, Culture et Tourisme entre le 8 octobre et le 5 novembre 2020;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu sept candidatures pour le poste;

**ATTENDU** que trois candidats ont été rencontrés en entrevue;

**ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines.

### **RÉSOLUTION 2020-12-282**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'EMBAUCHER** monsieur Louis-Gabriel Demers pour occuper le poste de technicien aux loisirs, culture et tourisme.

Adoptée

## **10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS**

### **10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ D'ENTRAIDE GUIGNOLÉE**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COMITÉ D'ENTRAIDE GUIGNOLÉE**

**ATTENDU** que le Comité d'entraide, Guignolée a pour mission de venir en aide aux familles dans le besoin en offrant des paniers de Noël, en denrées alimentaires à Noël et à Pâques et une participation à l'achat des fournitures pour la rentrée scolaire.

**ATTENDU** qu'en raison de la pandémie, le Comité ne peut tenir son activité de barrage routier qui lui permettait de recueillir des fonds;

**ATTENDU** que pour accomplir sa mission cette année, le Comité d'entraide Guignolée s'est adressé à différents donateurs, dont la Municipalité, afin de recueillir les fonds nécessaires pour offrir des bons d'achat aux familles dans le besoin;

**ATTENDU** que la Municipalité désire apporter son soutien à cette œuvre.

### **RÉSOLUTION 2020-12-283**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** au Comité d'entraide Guignolée une aide financière de 500\$ afin de contribuer à l'offre des bons d'achat pour les familles dans le besoin de Saint-Élie-de-Caxton à l'occasion des Fêtes et autres moments de l'année prévus par le comité.

Adoptée

#### **10.2 DEMANDE AU PROGRAMME DES COUCHES RÉUTILISABLES – ARIANNE MAURIELLO-RENAUD ET RENAUD DROLET**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COUCHES RÉUTILISABLES ARIANE MAURIELLO-RENAUD ET RENAUD DROLET**

**ATTENDU** que la Municipalité a mis en place une politique de soutien financier destinée aux parents qui font usage de couches réutilisables pour leurs bébés;

**ATTENDU** que madame Ariane Mauriello-Renaud et monsieur Renaud Drolet ont eu un nouveau-né le 27 septembre 2020;

**ATTENDU** qu'ils ont soumis une demande de remboursement de l'achat de couches réutilisables.

##### **RÉSOLUTION 2020-12-284**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** un remboursement de 125.00 \$ à madame Ariane Mauriello-Renaud et monsieur Renaud Drolet dans le cadre du soutien financier pour l'utilisation des couches réutilisables.

Adoptée

#### **10.3 DEMANDE AU PROGRAMME DES COUCHES RÉUTILISABLES – RAPHAËLLE VINCENT-DIONNE ET JULIEN GRANGER**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COUCHES RÉUTILISABLES RAPHAËLLE VINCENT DIONNE ET JULIEN GRANGER**

**ATTENDU** que la Municipalité a mis en place une politique de soutien financier destinée aux parents qui font usage de couches réutilisables pour leurs bébés;

**ATTENDU** que madame Raphaëlle Vincent Dionne et monsieur Julien Granger ont eu un nouveau-né le 7 avril 2020;

**ATTENDU** qu'ils ont soumis une demande de remboursement de l'achat de couches réutilisables.

##### **RÉSOLUTION 2020-12-285**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** un remboursement de 125.00 \$ à madame Raphaëlle Vincent Dionne et monsieur Julien Granger dans le cadre du soutien financier pour l'utilisation des couches réutilisables.

Adoptée

## **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

### **11.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 983 561 VISANT À RENDRE RÉPUTÉE CONFORME LA SUPERFICIE DES LOTS ET L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SUR UN LOT VACANT**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 983 561 VISANT À RENDRE RÉPUTÉE CONFORME LA SUPERFICIE DES LOTS ET L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SUR UN LOT VACANT**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 3 983 561 a soumis une demande de dérogation mineure afin de morceler en deux parties le lot 3 983 561 pour créer deux (2) accès au plan d'eau à deux (2) propriétés de deuxième ligne et de permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire sur un lot vacant de type remise;

**ATTENDU** que la situation cause un préjudice sérieux au requérant qui est dans l'impossibilité de créer deux lots donnant accès au plan d'eau et de construire une remise pour entreposer ses équipements;

**ATTENDU** que le service d'urbanisme est d'avis que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. Le terrain bordant celui du requérant est un accès à l'eau et n'est donc pas constructible. En ce qui concerne le terrain voisin bâti, il n'y aura pas de changement compte tenu que le lot servait déjà d'accès au lac.

**ATTENDU** que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

**ATTENDU** la recommandation partagée du comité consultatif d'urbanisme.

#### **RÉSOLUTION 2020-12-286**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE PERMETTRE** de diminuer la superficie minimale des lots destinés à un usage autre qu'une habitation à une dimension inférieure aux normes indiquées dans l'article 6.5 du règlement de lotissement 2010-013 afin de permettre la création de deux (2) lots et d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire sur un lot vacant de type remise, le tout malgré les dispositions de l'article 4.7 du règlement de zonage 2010-012. Les dégagements pour donner un accès au lac devront être proportionnels à la superficie des lots : le lot actuel a une possibilité de cinq (5) mètres. Il est suggéré de partager les accès au lac pour les lots projetés : trois (3) mètres et deux (2) mètres. L'implantation du bâtiment accessoire devra être localisé à proximité des lignes latérales et conformément à la grille de spécifications de la zone. Le propriétaire devra conserver ou aménager une bande boisée d'un (1) mètre des lignes de lots latérales tel que prescrit dans le règlement de zonage sur l'aménagement des terrains – règlement 2015-002

Adoptée

## **11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 983 143 VISANT À RENDRE RÉPUTÉE CONFORME LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES PROJETÉS**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 983 143 VISANT À RENDRE RÉPUTÉE CONFORME LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES PROJETÉS**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 3 983 143 a soumis une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la superficie projetée en bâtiments secondaires d'un total de 184,32 mètres carrés au lieu de 140 mètres carrés tel que prescrit à la grille de spécifications de la zone 119-R.

**ATTENDU** que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure cause un préjudice sérieux au requérant qui ne pourrait pas ranger tous ses équipements (tracteur, voiture, bois de chauffage et entreposage de meubles d'extérieur);

**ATTENDU** que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. Le garage projeté sera éloigné des résidences principales. De plus, il sera implanté à l'arrière de la propriété et le lot voisin adjacent possède un garage à proximité;

**ATTENDU** que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin d'accorder la dérogation mineure.

### **RÉSOLUTION 2020-12-287**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** au propriétaire du lot 3 983 143 la dérogation mineure demandée. Compte tenu que le terrain a été déboisé dû à la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, le reboisement sur un (1) mètre de largeur des lignes latérales et arrière serait approprié pour créer un écran ou la plantation d'un (1) arbre par 150 m<sup>2</sup> de superficie de terrain ce qui donne au minimum vingt-cinq (25) arbres à planter sur la propriété dans un délai maximum de deux (2) ans à la suite de l'émission d'un permis de construction.

Adoptée

## **11.3 DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ET D'UN USAGE CONDITIONNEL DE TYPE « SERVICE TOURISTIQUE – BROCANTE » POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2361, AVENUE PRINCIPALE**

### **DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ET D'UN USAGE CONDITIONNEL DE TYPE « SERVICE TOURISTIQUE – BROCANTE » POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2361, AVENUE PRINCIPALE**

**ATTENDU** que le futur propriétaire du lot 3 983 265 a soumis une demande de PIIA concernant une enseigne et un usage conditionnel sur la propriété sise au 2361, avenue Principale;

**ATTENDU** que cette demande concerne la relocalisation d'une enseigne qui a déjà été autorisée par la Municipalité (Résolutions 2019-06-149) et que l'usage conditionnel de type « Service touristique – Brocante » avait également été autorisé;

**ATTENDU** que tous les critères applicables à une demande de PIIA sont respectés;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder le PIIA au demandeur.

#### **RÉSOLUTION 2020-12-288**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'usage conditionnel pour la propriété sise au 2361, avenue Principale pour en faire un commerce de brocante et d'autoriser l'installation de l'enseigne dudit commerce de brocante selon les dispositions de la réglementation.

Adoptée

#### **11.4 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR L'AJOUT DE L'USAGE « VENTE DE PIÈCES ET ACCESSOIRES AUTOMOBILES » ET « TRAITEMENT ANTIROUILLE D'AUTOMOBILE » POUR LA ZONE 102-CR**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR L'AJOUT DE L'USAGE « VENTE DE PIÈCES ET ACCESSOIRES AUTOMOBILES » ET « TRAITEMENT ANTIROUILLE D'AUTOMOBILE » POUR LA ZONE 102-CR**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'entreprise Pneu Gravel souhaite implanter un commerce de pose de pneu et de traitement antirouille sur une propriété située sur l'avenue Principale dans la zone 102-CR et qu'il a soumis une demande de modification au règlement de zonage visant à ajouter les sous-groupes «Vente de pièces et d'accessoires automobiles» et «Service de débosselage, de peinture et de traitement antirouille d'automobiles» du groupe «Automobile et transport» pour permettre au requérant d'exploiter un garage de pose de pneus et de traitement antirouille;

**ATTENDU** que le requérant précise vouloir construire un garage s'harmonisant à l'environnement, que le terrain sera ceinturé par une clôture à maille avec lattes (*frost*), que les pneus ne seront ni visibles, ni accessibles, qu'il possède un entrepôt à l'extérieur du territoire pour son inventaire et qu'il prévoit aménager un stationnement fonctionnel et conforme à la réglementation;

**ATTENDU** que la pose de pneus est l'activité principale du commerce et que le service de traitement antirouille est un projet futur;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la mise en place du processus de modification au règlement de zonage.

#### **RÉSOLUTION 2020-12-289**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** la mise en place du processus de modification au règlement de zonage afin d'ajouter à la Zone 102-CR les sous-groupes «Vente de pièces et d'accessoires automobiles» et «Service de débosselage, de peinture et de traitement antirouille d'automobiles» du groupe «Automobile et transport» pour permettre au requérant d'exploiter un garage de pose de pneus et de traitement antirouille.

Adoptée



**12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

12.1 \_\_\_\_\_

12.2 \_\_\_\_\_

12.3 \_\_\_\_\_

12.4 \_\_\_\_\_

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Aucune questions ni suggestions reçues de la part du public.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Francine Buisson propose de lever l'assemblée à 20h40.

\_\_\_\_\_  
Robert Gauthier, maire

\_\_\_\_\_  
Odette Villemure,  
Secrétaire-trésorière adjointe par intérim